



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération

DAREIC/17-736-344 du 27/03/2017

PROGRAMME « JULES VERNE » DE MOBILITE ENSEIGNANTE – APPEL A CANDIDATURE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 - DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT ADMINISTRATIF PAR LE MENESR CONCERNANT LE SOUTIEN DU DEVELOPPEMENT DES SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE (SPLF) DANS 5 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES CHINOIS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré

Dossier suivi par : M. GARGOT - Tel : 04 42 91 72 82 - Mel : christophe.gargot@ac-aix-marseille.fr

Personnel éligible : professeur(e) de lettres titulaire de l'enseignement public.

Rentrée de septembre 2017, l'**académie d'Aix-Marseille souhaite y contribuer en proposant un(e) candidat(e).**

Missions :

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises (professeur de Lettres) les classes SPLF de lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Préparer les appréciations sur les bulletins scolaires, participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement.

Conditions :

- Prise en charge du billet d'avion AR, des frais de visa, de la visite médicale, supplément bagage et vaccins éventuels.
- Modalité de congés : pays d'accueil.

Procédure et calendrier :

Les candidats intéressés adresseront par courriel à : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr leur dossier de candidature comportant avis hiérarchique (chef d'établissement) et fiche de vœux au plus tard le 13 avril 2016.

Les dossiers de candidatures électroniques reçus hors délais indiqués ne seront pas examinés.

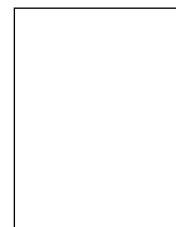
PJ : 7

- 5 fiches de présentation et de profil de postes
- 1 fiche de vœux
- 1 dossier de candidature

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Académie de

Délégation académique aux relations européennes
et internationales et à la coopération (DAREIC)



FRANÇAIS FLE / MATHÉMATIQUES

(Rayer la mention inutile)

ÉTAT CIVIL

NOM MARITAL :

NOM PATRONYMIQUE :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Avez-vous déjà travaillé en Chine ou dans un pays étranger au cours des 10 dernières années :

Pays / Ville / Etablissement	Dates	Fonctions

Envisagez-vous que votre conjoint, vos enfants vous accompagnent de façon permanente : **OUI / NON**

(Rayer la mention inutile)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Corps et grade :

Discipline :

Date de titularisation :

FONCTIONS ACTUELLES

Etablissement ou service :

Depuis le :

Pays :

Ville :

Académie :

DIPLOMES, TITRES, CONCOURS

Diplômes, titres (certifications complémentaires, FLE par ex.), concours	Année d'obtention

LANGUES ÉTRANGÈRES

LANGUES (écrit, oral)	Niveau CECRL ou équivalent (A1...C2)

AUTRES ACTIVITÉS / OBSERVATIONS

NOMBRE D'ANNEES D'EXERCICE DANS DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT

En France :

Hors de France :

Avis circonstancié du Chef d'Etablissement :

Date et signature du Chef d'établissement et cachet de l'établissement

**Sections pilotes de langue française (SPLF)
Année scolaire 2017 – 2018**

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

DISCIPLINE :

ACADEMIE :

FICHE DE VŒUX

- N° Lycée rattaché à l'Université des langues étrangères à Pékin (Lettres)
- N° Lycée Xinhua à Tianjin (Lettres)
- N° Lycée des langues étrangères à Nankin (Lettres)
- N° Lycée Guangming à Shanghai (Lettres + Mathématiques)
- N° Lycée/Collège des langues étrangères à Wuhan (Lettres)

Les affectations définitives tiendront compte des vœux et du profil des candidats, des accords académiques existant en Chine, des fiches de poste élaborées en concertation avec le ministère chinois de l'éducation et les établissements d'accueil, de l'avis pédagogique des Inspecteurs généraux de l'éducation nationale, de l'avis du délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), de l'avis de la déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération du MENESR (DREIC) et de l'avis des services éducatifs de l'ambassade de France en Chine.

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	CHINE / NANKIN /LYCEE DES LANGUES ETRANGERES
INTITULÉ DES FONCTIONS	PROFESSEUR(E) DE LETTRES

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 1963 ;
- L'équipe pédagogique se compose de 6 professeurs locaux dont 1 lecteur français recommandé par le Consulat général de France ; ceux-ci sont tout ou partie affectés à l'enseignement du français (SPLF) ;
- Le vivier est celui des élèves (+100) qui ont choisi le français comme LV1 au collège et au lycée et qui suivront le programme SPLF à la prochaine rentrée ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 sessions de cours devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans leurs académies et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans les établissements d'affectation ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un niveau d'anglais correct ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique au niveau lycée d'au moins 2 ans pour enseigner en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des

avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	CHINE / PEKIN / LYCEE DES LANGUES ETRANGERES (rattachée à Beiwai, Université des Langues étrangères de Pékin)
INTITULÉ DES FONCTIONS	PROFESSEUR(E) DE LETTRES

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 2013 ;
- L'équipe pédagogique se compose de 3 professeurs locaux qui sont affectés à l'enseignement du français ;
- Le vivier est celui des élèves (120) qui ont choisi le français comme LV au collège et qui suivent le programme SPLF au lycée à la rentrée 2017 ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 sessions de cours devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans son académie et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans l'établissement d'affectation ;
- préparer les élèves à l'épreuve de français du Gaokao et leur accès aux établissements français d'enseignement supérieur et aux Instituts franco-chinois ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement d'accueil, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique d'au moins 2 ans en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	CHINE / SHANGHAI / LYCEE GUANGMING
INTITULÉ DES FONCTIONS	PROFESSEUR(E) DE LETTRES

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Le lycée Guangming est un ancien lycée franco-chinois, créé en 1886 par les jésuites français, reconnu pour son enseignement du français enseigné comme deuxième langue depuis 1986 ;
- Suite à un accord de partenariat innovant avec une école d'ingénieur française (ESIGELEC), le lycée Guangming a ouvert des classes de français LV1 en 2012 ;
- L'équipe pédagogique se compose de 4 professeurs locaux et 1 assistant de langue française ; ceux-ci seront tout ou partie affectés à l'enseignement du français (SPLF) ;
- Le vivier est celui des élèves (120) qui ont choisi le français comme LV1 au lycée et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2017 ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 10 sessions de cours devant élèves et une présence d'environ 40 h dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans leur académie et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans les établissements d'affectation ;
- préparer les élèves à l'épreuve de français du Gaokao et leur accès aux établissements français d'enseignement supérieur et aux Instituts franco-chinois ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement d'accueil, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique d'au moins 2 ans en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTES

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	CHINE / TIANJIN / LYCEE XINHUA
INTITULÉ DES FONCTIONS	PROFESSEUR(E) DE LETTRES

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français dans cet établissement existent depuis 2002 ;
- L'équipe pédagogique se compose de 3 professeurs locaux et 2 lecteurs français qui sont affectés à l'enseignement du français et à celui des mathématiques en français (SPLF) ;
- Le vivier est celui des élèves (300) qui ont choisi le français comme LV au collège (2 classes par niveau), comme LV1 au lycée (3 classes par niveau) et qui suivent le programme SPLF à la rentrée 2017 ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire moyenne de 18 séances de cours devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans son académie et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans l'établissement d'affectation ;
- préparer les élèves à l'épreuve de français du Gaokao et leur accès aux établissements français d'enseignement supérieur et aux Instituts franco-chinois ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement d'accueil, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique d'au moins 3 ans en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	CHINE / WUHAN/ LYCEE COLLEGE DES LANGUES ETRANGERES
INTITULÉ DES FONCTIONS	PROFESSEUR(E) DE LETTRES

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Ouverture du français au lycée et au collège en 1972 ; depuis 1998, le lycée et le collège sont situés sur deux sites séparés (les élèves apprennent l'anglais en LV2) ;
- L'équipe pédagogique se compose de 5 professeurs locaux dont 1 lecteur français recommandé par le Consulat général de France ; ceux-ci seront tout ou partie affectés à l'enseignement du français (SPLF) ;
- Le vivier est celui des élèves (100) qui ont choisi le français comme LV1 au collège et au lycée et qui suivent le programme SPLF à la rentrée 2017 ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 16 sessions de cours devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans son académie et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans l'établissement d'affectation ;
- préparer les élèves à l'épreuve de français du Gaokao et leur accès aux établissements français d'enseignement supérieur et aux Instituts franco-chinois ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement d'accueil, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique d'au moins 2 ans en lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.